

Cédric David, **Le logement social des familles d'immigrants à Saint-Denis : un problème de peuplement ? (résumé)**

La communication présentée prend pour objet les diverses pratiques de l'Office municipal d'Habitation de Saint-Denis, en banlieue parisienne, qui ont mis en jeu la répartition spatiale et la description de la population locale. Il s'agit de décrire quand et comment le logement des familles d'immigrants a été conçu et pratiqué comme un problème de peuplement. L'observation de ces pratiques dans la durée permet de proposer une lecture socio-historique de la question qui s'abstrait du cadre de l'analyse des politiques de la ville. Les archives des commissions administratives de l'Office de Saint-Denis (conseil d'administration, commissions d'attribution) sont étudiées de la Libération, lorsque l'organisme est réactivé, jusqu'au milieu des années 1990, moment de l'institutionnalisation de la politique de la ville. Ces archives, qui ne témoignent qu'indirectement de l'activité quotidienne de l'organisme, sont étudiées comme une interface locale entre sphères politiques et administratives. Dans ces commissions administratives, les élus municipaux et les autres administrateurs partagent des rôles professionnels, comme des prises de position destinées à défendre l'autonomie des politiques locales. Au-delà, le contenu de ces archives donne à voir les interactions à l'œuvre avec différents acteurs engagés dans la production du logement social, aux premiers rangs desquels on trouve les Préfectures et services déconcentrés de l'État.

Le texte décrit une première période qui s'étend jusqu'au milieu des années 1960, durant laquelle le logement des familles d'immigrants n'est pas un enjeu majeur. La question du peuplement ouvrier est posée alors dans la perspective de la déconcentration industrielle. Cet abord défavorable de la question, pour une municipalité communiste qui souhaite réaliser localement la promotion de la classe ouvrière, permet de comprendre que le thème de la construction fut préféré par les élus locaux à celui du peuplement comme support de mobilisation et de revendication. Nous observons alors des pratiques de peuplement qui passent surtout par des négociations opiniâtres pour restreindre les réservations de logements qui ne profiteraient pas aux « mal-logés dionysiens ». À partir de la seconde moitié des années 1960, cette définition de la population locale se heurte à l'enjeu du relogement de nombreuses familles d'immigrants habitant les bidonvilles et secteurs insalubres de la ville, dont la résorption est entreprise. L'évolution des acteurs en charge des questions de logement, associée à la réforme administrative de la région parisienne, produit une configuration propice à une collaboration étroite entre les élus municipaux et la nouvelle administration préfectorale de Seine-Saint-Denis. Cela favorise la définition d'une doctrine de stabilisation du peuplement étranger local. Les changements importants qui interviennent dans le secteur du logement social à partir du milieu des années 1970, aboutissent à la reformulation de cette première politique du « peuplement immigré ». L'entrée en crise de l'Office, associée au nouveau contexte introduit pour le financement du logement social par la loi Barre (1977), ouvre un processus de conversion gestionnaire des administrateurs. L'« équilibre financier » et l'« équilibre social » sont alors conçus comme les deux faces d'un même problème. Cela conduit à un changement d'échelle des pratiques de peuplement appliquées aux « immigrés », et à l'usage plus affirmé de catégories ethniques.